



الوفاق للإيجار المالي
el wifack leasing

Société El Wifack Leasing
S.A. au capital de 15.000.000 Dinars
Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la Société El Wifack Leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 Juin 2013 à 10 h à l'institut arabe des chefs d'entreprise - Maison de l'entreprise - Angle Avenue Principale Rue du Lac Turkana 1053 - Les Berges du Lac -TUNIS- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activités 2012.
- Approbation des états financiers et des états consolidés arrêtés au 31.12.2012.
- Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2012.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2012.
- Nomination et/ou renouvellement des membres du conseil.
- Emission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
- Autorisation de régulation du cours de l'action.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la société.



شركة الوفاق للإيجار المالي
شركة خفية الاسم رأسمالها 15.000.000 دينار
المقرّ الإجتماعي: شارع الحبيب بورقيبة - مدنين - 4100

استدعاء للجلسة العامة العادية

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة الوفاق للإيجار المالي مدعوون لحضور مداولات الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الخميس 20 جوان 2013 على الساعة العاشرة صباحا بالمعهد العربي لرؤساء المؤسسات - دار المؤسسة -الشارع الرئيسي نهج بحيرة تركانا 1053 ضفاف البحيرة - تونس- وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي:

- المصادقة على تقرير نشاط الشركة لسنة 2012.
- المصادقة على القوائم المالية والقوائم المالية المجمعة المقفلة في 2012/12/31.
- المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 وما يليه من قانون الشركات التجارية.
- تلاوة تقرير مراقبي الحسابات لسنة 2012.
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
- تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2012.
- تجديد / تعيين أعضاء مجلس الإدارة.
- إصدار قرض أو عدة قروض رقاعية.
- الترخيص في تعديل سعر السهم.

الوثائق المتعلقة بالجلسة العامة العادية على ذمة المساهمين بالمقر الاجتماعي للشركة.

Projet de résolutions à l'AGO

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport d'activités et les états financiers de la société El Wifack Leasing arrêtés au 31.12.2012, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de 200 201 179 DT et un bénéfice net de 3 929 681,385 DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve toutes les opérations réglementées conclues au cours de l'exercice 2012 conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales telles que mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la répartition du résultat, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat bénéficiaire 2012	3 929 681,385
Résultats reportés	27 322,904
Total	3 957 004,289
Réserves légales (5%)	197 850,214
Premier reliquat	3 759 154,075
Fonds social	100 000,000
Deuxième reliquat	3 659 154,075
Dividendes	1 650 000,000
Troisième reliquat	2 009 154,075
Réinvestissement exonéré	2 000 000,000
Résultats reportés	9 154,075

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer un dividende de 0,550 dinars par action soit un dividende de 11% du nominal. Le paiement est fixé à partir de

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2012.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la société El Wifack Leasing.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler/nommer les Administrateurs suivants pour une durée de trois ans (2013, 2014, 2015) qui prend fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015 :

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence à 1500 dinars nets d'impôts par administrateur et par séance à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle décide de fixer une indemnité annuelle de 5.000 dinars nets d'impôts pour chaque membre du Comité permanent d'audit, du comité exécutif de crédit et du comité de risques.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant global de 40 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités de réalisation de cette opération.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée